



Vie Associative

L'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs « Les Petits Montagnards » sont régis par une association de parents. A ce titre, l'association a besoin de ses adhérents pour la faire vivre : au niveau des instances de réflexion et pour la gestion de l'association (Conseil d'administration...), au niveau de l'organisation de la structure, des manifestations pour récolter des fonds pour acheter du matériel, organiser des sorties, des séjours, et pour financer des intervenants extérieurs ...

En tant que représentant d'un adhérent, **je m'engage à réaliser une action par famille par an** au cours de l'année scolaire en fonction des besoins de la structure et / ou à participer à la vie de l'association ou à faire **un don d'au moins 75 euros** par chèque.

Nous, soussignés

Monsieur.....

Madame.....

Responsables de l'enfant.....

Nous nous engageons pour l'année 2025/2026 à :

Participer de manière régulière à l'Association :

- En intégrant le Conseil d'Administration à la prochaine AG du 13 juin 2025
 - Dans le groupe de travail RH
 - Dans le groupe de travail Finances
 - Dans le groupe de travail Communication
 - Dans le groupe de travail Espace de Vie Sociale

Ou participer à la mise en œuvre d'une manifestation, d'un événement, d'une vente (*en intégrant la commission en charge du projet*):

- Vie de l'Association (*Projet associatif, Espace de Vie Sociale, bénévoles, fête des adhérents...*)
- Carnaval
- Loto des Enfants
- Foire d'Automne/ Octobre Rose
- Parentalité (*Conférence débat, ateliers parents/enfants, sortie familles...*)

Ou participer à la mise en place d'une manifestation, d'un événement :

- Carnaval
- Loto des Enfants
- Foire d'Automne

Ou participer de manière ponctuelle selon les besoins liés à une manifestation ou à la gestion de la structure :

- Bricolage, réparation
- Jardinage (*préparation du jardin, aide à l'entretien*)
- Couture
- Déchetterie

- Ou faire un don de minimum 75 euros par chèque à l'ordre des Petits montagnards.**

Mieussy, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

En cas de non-participation à une action durant l'année, il vous sera facturé 75€ en fin d'année.. Nous vous rappelons que cet investissement est une nécessité à la survie de l'association et du service qu'elle propose. Le fait de régler la prestation d'accueil n'est pas suffisant.